

La conduite accompagnée ou la conduite supervisée

Aujourd'hui l'examen est de plus en plus difficile, afin de réussir au mieux cet examen, nous vous conseillons fortement la conduite accompagnée ou la conduite supervisée quand cela est possible.

Cette formation vous permet d'acquérir de l'expérience, de la confiance en soi, de la confiance sur la route et donc une meilleure gestion à l'examen.

Le stress de l'examen sera toujours là, mais lorsque les compétences sont acquises et automatisées, l'examen se déroule sans difficulté.

La conduite accompagnée vous permet de gagner 1 an d'assurance en jeune conducteur, et de réduire le délai pour obtenir vos 12 points à 2 ans au lieu de 3 ans.

Quant à la conduite supervisée, elle vous permet d'acquérir de l'expérience, pendant quelques mois avant de passer l'examen, il n'y a pas de contrainte de temps ou de kilomètre, vous avancez à votre rythme.

N'hésitez plus, renseignez-vous et lancez vous dans l'aventure !